

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## portant sur le projet de transfert d'office de la voie privée ouverte à la circulation et de ses équipements annexes du lotissement les Jonquilles de la commune de Bollène

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de transfert d'office de la voirie privée et de ses équipements annexe du lotissement les Jonquilles de la commune de Bollène. L'enquête publique se déroulera du **6 avril au 21 avril 2023 inclus**, soit 15 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Bollène, Place Reynaud de la Gardette 84500 BOLLENE.

M. Christian ANASTASI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du maire.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Bollène pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi inclus de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du 6 avril au 21 avril 2023 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : [www.ville-bollene.fr](http://www.ville-bollene.fr) ; un ordinateur est également disponible en mairie (sur demande) pour la consultation en ligne du dossier d'enquête (mêmes horaires que pour la consultation du dossier écrit). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par écrit à : Enquête publique de classement de la voie privée ouverte à la circulation et des équipements annexes du lotissement les Jonquilles, Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Bollène, Place Reynaud de la Gardette CS 40207, 84505 BOLLENE Cedex , soit les transmettre par mail, à l'adresse suivante : [enquete.publique@ville-bollene.fr](mailto:enquete.publique@ville-bollene.fr)

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante : [www.ville-bollene.fr](http://www.ville-bollene.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie afin de recueillir ses observations les :

- jeudi 6 avril 2023 de 9 h00 à 12h 00
- mercredi 12 avril 2023 de 9 h à 12h 00
- vendredi 21 avril 2023 de 14h à 17h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un mois après la clôture de l'enquête, pour adresser à Monsieur le Maire de la commune de Bollène son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Mme. la Préfète du département de Vaucluse.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Bollène aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la mairie à l'adresse [www.ville-bollene.fr](http://www.ville-bollene.fr) et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.